



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2024

Convocation du 4 septembre 2024
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix septembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Marie-Hélène PASCO, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET et Martial COLLET

ABSENTS : Viviane BOULIN (donne pouvoir à Annie LABBE)
Christine ORAIN-GROVALET (donne pouvoir à Mari COURTAS)
Yann LE GUEDARD (donne pouvoir à Maxime LE CRONC)
David ROUALEN (donne pouvoir à Bruno BEUZIT)
Pierre MONFLIER (appelé à siéger)

SECRETARE DE SEANCE : Pascale GALLERNE

Membres en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 32

BATIMENTS

2024-808 DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION BRETAGNE AU TITRE DU DISPOSITIF « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE » 2023-2025

Mme LAURENT rappelle que le conseil régional a voté en juin 2023, un soutien aux territoires en l'inscrivant dans un cadre pluriannuel à travers des conventions « Bien vivre partout en Bretagne », bâties avec chacun des EPCI de Bretagne pour la période 2023-2025. Ainsi, 108 M€ sont mobilisés pour le soutien aux projets locaux en faveur des transitions, de l'habitat et des services à la population.

Le projet de rénovation énergétique de la salle de sport Hoëdic a été sélectionné au titre de ce dispositif 2023-2025.

Le contexte et les éléments de l'opération de rénovation énergétique de la salle de sport Hoëdic

La salle de sport Hoëdic avec sa toiture translucide présente des problèmes de surchauffe du printemps à la fin de l'été rendant incompatible la pratique sportive sur cette période avec des températures dépassant les 40°C à l'intérieur de la salle.

Par ailleurs, les consommations électriques des salles sportives du complexe du Haut Champ, toutes reliées sur un seul compteur, représentent les consommations électriques les plus importantes du patrimoine bâti communal, à savoir de l'ordre de 192 000 kWh/an.

La rénovation énergétique de cet équipement sportif s'avère donc nécessaire et consistera en un panel de solutions : fermeture de la toiture translucide en partie haute, ouverture translucide de la toiture en partie Nord pour apport de lumière naturelle, installation de 200m² de panneaux solaires photovoltaïques et renforcement de la charpente, installation d'éclairages LED et installation d'un système de ventilation naturelle. Cet ensemble de travaux, préconisés suite à une étude approfondie par le biais d'un bureau d'études thermique et énergétique, permettra de rendre possible l'utilisation de cet équipement sportif toute l'année en supprimant l'inconfort printanier et estival.

Grâce à l'autoconsommation de l'énergie renouvelable produite sur la salle Hoëdic, la diminution des consommations énergétiques des salles de sport du complexe sportif dans son ensemble sera de l'ordre de 15% ce qui correspond à environ 18 TeqCO₂/an évitées.

Le plan de financement prévisionnel pour ce projet est le suivant :

DEPENSES : <input checked="" type="checkbox"/> HT / <input type="checkbox"/> TTC		RECETTES			
Description des postes de dépenses	Montant (€)	Financier	Montant (€)	%	sollicitée / attribuée
1- Renforcement charpente	53 000,00	Région Bretagne - Bien Vivre 2023-2025	61 177,00	20%	
2- Couverture - Bardage	126 685,00	autre subvention : DSIL	50 000,00	16%	attribuée
3- Placo - peinture	4 200,00	autre subvention : Fonds Vert	125 000,00	41%	attribuée
4- Electricité	62 000,00				
5- Centrale solaire photovoltaïque	60 000,00				
		Autofinancement	69 708,00	23%	
TOTAL	305 885,00	TOTAL	305 885,00		

VU les articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** les opérations de rénovation énergétique de la salle de sport Hoëdic pour un montant total de travaux de 305 885€ HT ;

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération ;

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter pour l'opération de rénovation énergétique de la salle de sport Hoëdic, une subvention 61 177€ HT au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » ;

- **AUTORISE** M. le Maire, en tant que de besoin, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

A Ploufragan, le 18 septembre 2024

LE MAIRE
Rémy MOULIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Pascale GALLERNE